

REUNION DE CONSEIL DU 30 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 30 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Farbus s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean François DEPRET, en suite de convocations en date du 23 mars 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Hervé BROGNIART, absent excusé ayant donné pouvoir à Jean François DEPRET, Pascale MATHISSART et José DRANCOURT, absents excusés et Pascal HUMEZ, absent.

Michel MASCIANTONIO est désigné secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé aux signatures du procès-verbal.

1) EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire se retire pour l'examen du compte administratif 2017 dressé par ses soins. Monsieur Henri FLAMENT, Maire-Adjoint, commente à ses collègues le détail des comptes.

TABLEAU RECAPITULATIF VUE D'ENSEMBLE APRES COMPTE ADMINISTRATIF 2017

		DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) 2017	Section de fonctionnement	306 219.40	344 512.95	38 293.55
	Section d'investissement	77 003.51	83 871.16	6 867.55
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement		163 899.64	
	Section d'investissement (déficit)		74 451.87	
TOTAL Réalizations +	Reports	457 674.78	592 283.75	134 608.97
RESTES A REALISER A reporter En N+1	Section de fonctionnement	0	0	
	Section d'investissement	0	0	
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	306 219.40	508 412.59	202 193.19
	Section d'investissement	151 455.38	83 871.16	-67 584.22
TOTAL CUMULÉ		457 674.78	592.283.75	134 608.97

Le Conseil Municipal,

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
134 608.97 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).
67 584.22 € au compte 1068 (recette d'investissement)

2) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Pendant les échanges préalables au budget et afin de prévoir les crédits nécessaires à certaines dépenses il est évoqué plusieurs sujets :

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018**

Les associations bénéficiant de subventions de la part de la Commune ont toutes eu un dossier complet à remplir. Toutes l'ont renvoyé dans les temps à Monsieur le Maire.

Après délibération, il est décidé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDEE
ANCIENS COMBATTANTS	0
POMPIERS	100
LE TEMPS DE VIVRE	0
CHASSE	300
COMITE DES FETES	2500
C.I.F	200
JUMELAGE	3000
HARMONIE	300
COMMUNES RURALES	0
GARDES D'HONNEUR	100
FOULEES GOHELLANNES	750
TOTAL	7 250

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **de ne pas augmenter** les taux d'imposition pour l'année 2018.

Au vu des résultats de l'exercice 2017, le budget primitif 2018 est voté comme suit :

Recettes de fonctionnement 418 535.97 €uros dont 134 608.97 €uros de reprise d'excédent antérieur.

Dépenses de fonctionnement 418 535.97 €uros dont 48 000.00 €uros de virement à la section d'investissement.

Recettes d'investissement 140 639.22 €uros dont 48 000.00 €uros de prélèvement à la section de fonctionnement et 67 584.22 € d'excédent de fonctionnement capitalisé (1068)

Dépenses d'investissement 140 639.22 €uros prévus dont 40 000 € pour le remboursement du capital des emprunts et 33 055 € pour les dépenses d'équipement (réfection toiture salle Debaillieul, changement des radiateurs salle Debaillieul, mobilier divers, éclairage public nouveau lotissement, plantation d'arbres). Le déficit d'investissement reporté est de 67 584.22 €uros et il n'y a pas de restes à réaliser.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses et est adopté à l'unanimité.

3) P.L.U.I.

Monsieur le Maire évoque le problème de la rue Guynemer qui voit sa zone urbanisable migrer en terres agricoles. Un courrier a été adressé à la Direction de l'Urbanisme de la C.U.A. suite à la réunion avec Madame DESLANDES, représentant la C.U.A en Mairie de FARBUS. Monsieur le Maire en explique la teneur, notamment à travers cet extrait qui indique bien la position des élus de Farbus :

« La rue Guynemer à FARBUS était de part et d'autre totalement en zone Urbanisable au précédent P.L.U.

Hormis les dents creuses, vous désirez la mettre dorénavant en zone Agricole.

Le Conseil Municipal de FARBUS ne l'admet pas car ces parcelles ont été héritées en terrain à bâtir avec les frais y incombant. Le passage en zone A spolierait donc ces propriétaires. En outre, cette voie est complètement équipée en termes de réseaux pour accueillir de nouvelles constructions.

Nous souhaitons retrouver lesdites parcelles (en façade) en zone U ».

A la suite de ce courrier, Monsieur DEPRET est convoqué avec Henri FLAMENT à la C.U.A. le mercredi 4 avril prochain.

Monsieur le Maire indique également qu'une invitation est parvenue pour le Plan Local de l'Habitat : la CUA désire connaître les orientations de la municipalité en la matière. Il convie les membres du Conseil qui le désirent à participer à cette rencontre en rappelant que de grands lotissements communaux ne sont pas prévus à FARBUS.

4) RECRUTEMENT D'UN SAISONNIER POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Comme l'année dernière, il va être fait recours à un contrat saisonnier (*en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2016, autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité*) pour la période allant du 17 avril au 17 septembre. Une annonce a été déposée auprès de Pôle Emploi. Parmi les candidatures reçues, trois personnes ont passé un entretien et le choix s'est porté sur un ancien salarié de la mairie de FAMPOUX dont le contrat n'a pu être renouvelé, ayant dans cette commune conduit un tracteur identique au notre, et titulaire d'un CAP parcs et jardins.

QUESTIONS DIVERSES

CARTE DE REMERCIEMENT

Une carte de remerciement a été reçue de la famille de Vittoria suite au décès d'Yves.

HENRI FLAMENT informe ses collègues que la maison de Monsieur et Madame MERVAUX a été vendue. Le projet de récupérer éventuellement l'obusier qui s'y trouve est donc abandonné.

PHILIPPE CANLER signale qu'une réunion de chantier a eu lieu au lotissement « La Petite Prairie ». L'entreprise RAMERY va démarrer l'aménagement de l'intérieur du lotissement le 9 avril.

La CUA va commencer différents travaux de borduration rue du Huit Mai, rue Lamartine en face du Béguinage, rue Pasteur, et rue Mermoz. En ce qui concerne le piétonnier vers Vimy, la CUA doit étudier la question avec le Département pour aménager un accès plus sécurisé.

Des bouteilles de gaz restées entreposées à l'Eglise ne peuvent être reprises à la déchetterie. Elles peuvent en revanche être déposées à une adresse indiquée à Baillieul. L'employé technique va s'occuper de les enlever et de les y emmener.

MONIQUE CAVILLON EXPLIQUE que les petits radiateurs des toilettes et de l'entrée posent quelques

problèmes. Christian LABY va voir la question.

MARC CARIDROIT prévient que les arbres en bas de la rue Guynemer commencent à défoncer le macadam du trottoir. Affaire à suivre.

NICOLAS VASSEUR se réjouit des nombreux retours positifs reçus après le week-end du Printemps des Arts. Il est vrai que les activités étaient très diverses et des moments intenses ont été vécus.

Pour les Foulées Gohellannes, le programme sera le même et le parcours pratiquement identique.

La séance est levée à 21 heures 15.

JEAN FRANÇOIS DEPRET

HENRI FLAMENT

PHILIPPE CANLER

SYLVAIN MOREL

CHRISTIAN LABY

MONIQUE CAVILLON

GERARD LEROY

PASCAL HUMEZ

ABSENT

PASCALE MATHISSART ABSENTE

JOSE DRANCOURT

ABSENT

MICHEL MASCIANTONIO

ANNE VISTICOT

MARC CARIDROIT

HERVE BROGNIART

ABSENT

NICOLAS VASSEUR